

FONDS MUNICIPAL DE SUBVENTIONS POUR LES CULTURES ET LES ARTS – FOCUART (PHASE I)



AGENDA 2030 - ODD



CULTURE 21: ACTIONS - ENGAGEMENTS

- 6. CULTURE, ÉQUITÉ ET INCLUSION SOCIALE
- 9. GOUVERNANCE CULTURELLE

DÉVELOPPEMENT, LOCAL, STRATÉGIE, ÉCHANGE D'EXPÉRIENCES,
PARTICIPATION, DÉMOCRATIE, INTERCULTUREL, COOPÉRATION,
SOUTIEN, INSTITUTIONNEL, INCLUSION

1. Contexte

La Paz - Chuquiagomarka est une ville plurielle et diverse, où l'on retrouve différents groupes sociaux, générations, des habitant·e·s venant d'autres municipalités et départements de Bolivie, ainsi que des organisations LGTBIQ, féministes, écologistes, des organisations représentant les zones rurales, les personnes handicapées et une diversité de cultures urbaines qui cohabitent avec les caractéristiques très traditionnelles des zones rurales, résultat de processus de migrations et dialogues constants entre la campagne et la ville.

Dans ce contexte, l'art et la culture deviennent les deux principaux ponts possibles de connexion et de rencontre dans le dialogue interculturel et l'innovation sociale.

2. La Paz et la culture

La municipalité de La Paz a inclus la culture comme quatrième pilier du développement. Cette politique s'inscrit dans le cadre de la première Loi municipale autonome n°265 d'encouragement, sauvegarde, développement et promotion des cultures et des arts. La section IV donne lieu à la création de FOCUART, ainsi qu'à sa stratégie de fonctionnement selon une perspective de co-gestion, via le Conseil citoyen interculturel de planification pour les cultures et les arts (CONCIPCULTA), les ressources du fonds et ses 6 lignes de renforcement : promotion des arts et des nouvelles technologies ; développement de la culture vivante communautaire ; renforcement des espaces culturels et du patrimoine culturel ; promotion de la recherche et de la formation ; développement des réseaux, de la mobilité et de la circulation culturelle ; et promotion audiovisuelle locale.

**LE PROJET NAÎT D'UNE INITIATIVE CONJOINTE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE
ORGANISÉE ET DU GOUVERNEMENT MUNICIPAL DE LA PAZ FACE À
L'INEXISTENCE DE POLITIQUE PUBLIQUE DE PROMOTION DE LA CULTURE DANS
LE PAYS, SELON UNE APPROCHE DÉMOCRATIQUE ET TRANSPARENTE.**

Le projet naît d'une initiative conjointe de la société civile organisée et du gouvernement municipal, face à l'inexistence de politique publique de promotion de la culture dans le pays, selon une approche démocratique et transparente, de dialogue interculturel, de déconcentration territoriale et sans risque de vision hiérarchisante et/ou statique de la culture. L'initiative répond au point 18 de l'Agenda 21, qui fait référence à la promotion, à l'entretien et l'élargissement des biens et services culturels, à leur accès universel, à l'approfondissement de la capacité créative des citoyennes et des citoyens, la richesse de la diversité linguistique, l'exigence artistique, la recherche de nouvelles formes d'expression, l'expérimentation avec de nouveaux langages, et la reformulation et l'interaction des traditions.

Cette politique est directement liée à la réduction des inégalités au sein et entre les pays (ODD 10), en œuvrant à contribuer à l'autonomisation, en promouvant l'inclusion et en encourageant le travail des professionnel·le·s de la créativité en utilisant pour base le dialogue interculturel.

3. Objectifs et mise en œuvre du projet

3.1. Objectifs principaux et spécifiques

En 2020, augmentation d'au moins 100 % de la participation culturelle plurielle et démocratique, génératrice de dialogue interculturel dans la municipalité, avec amélioration de la qualité de vie des habitant·e·s.



Objectifs spécifiques :

1. accroître la participation plurielle et démocratique des citoyen·ne·s aux actions culturelles ;
2. générer des espaces de dialogue interculturel, en promouvant l'accès aux activités artistiques et culturelles, avec une approche de déconcentration territoriale et de démocratisation ;
3. promouvoir la gestion des connaissances autant au sein de la municipalité qu'au-delà ;
4. relier les autres domaines du Gouvernement autonome municipal de La Paz (GALMP) avec des actions des projets soutenus par le FOCUART, orientées à la promotion de l'innovation sociale.

3.2. Développement du projet

Population participante

Participant·e·s direct·e·s : artistes locaux·les, groupes culturels, organisations de la société civile des zones déconcentrées de la municipalité et autres collectifs cherchant à mettre au point des actions et la transformation sociale, via des propositions artistiques culturelles.

Participant·e·s indirect·e·s :

- Groupes locaux composés de personnes des zones déconcentrées.
- Autres gouvernements municipaux et moyens de communication locaux, multiplicateurs de l'initiative.
- Autres domaines du Gouvernement autonome municipal de La Paz.

Principales actions développées

Objectif spécifique 1 :

- Lancement de 3 appels à propositions (2018, 2019 et 2020) conformément à ses 6 lignes de renforcement. Règles des appels validées par le CONCIPCULTA.
- Exécution de 192 projets en 2018 et 2019, sélectionnés par les commissions d'évaluation de chaque ligne de renforcement.

Objectif spécifique 2 :

- 550 présentations, ateliers et autres projets artistiques et culturels. 10 % ont été élaborés dans les zones déconcentrées de la municipalité, principalement en coordination avec le programme municipal « Barrios de Verdad » (« de véritables quartiers »), garantissant ainsi l'accès à 27 500 personnes.

Objectif spécifique 3 :

- Articuler un espace pour partager les enseignements dans le cadre du Réseau bolivien de cultures des gouvernements locaux afin de promouvoir l'expérience de la municipalité et multiplier les apprentissages.

Objectif spécifique 4 :

- Articuler ce projet avec le programme « Barrios de Verdad » en activant les Maisons de district et les Maisons communales de la culture des zones déconcentrées et périphériques.
- Promouvoir des ateliers de conception de projets culturels pour candidater aux appels à propositions du FOCUART, orientés vers les populations défavorisées.

L'INITIATIVE A POUR PRINCIPAL OBJECTIF UNE AUGMENTATION EN 2020 D'AU MOINS 100 % DE LA PARTICIPATION CULTURELLE PLURIELLE ET DÉMOCRATIQUE, GÉNÉRATRICE DE DIALOGUE INTERCULTUREL DANS LA MUNICIPALITÉ DE LA PAZ, AVEC AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE VIE DE SES HABITANT·E·S.

Organismes associés :

- CONCIPCULTA
- Réseau de la culture communautaire vivante
- Fonds culturel de l'ambassade suisse en Bolivie (soutien à la création du réseau des gouvernements municipaux).

Autres gouvernements associés :

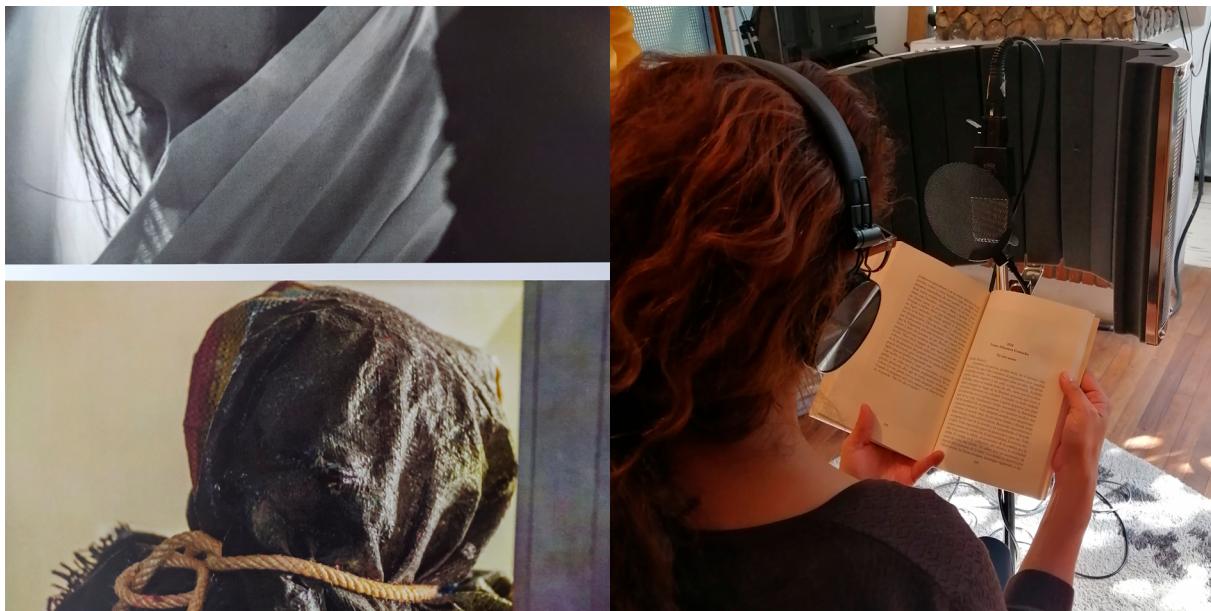
- Réseau bolivien des cultures des gouvernements locaux composé d'autorités municipales de la culture dans les villes-capitales de La Paz, Potosí, Cobija, Trinidad, Santa Cruz, Cochabamba, Sucre, Tarija et la ville d'El Alto.

Obstacles :

- Inadéquation de l'appareil administratif de la municipalité pour la gestion de processus culturels comme le FOCUART, qui ont dû être repensés pour une application plus organique.
- En 2019, les conflits sociaux du pays ont généré des modifications dans le déroulement du projet.

Résultats :

- Le nombre de projets ayant bénéficié du FOCUART a augmenté de 30 % (de 2018 à 2019).
- Les projets Culture communautaire vivante et Fonds municipal de subventions de promotion du cinéma ont été intégrés à FOCUART en 2018, générant un total de 1 060 000 Bs (2015-2017). Cette antichambre du FOCUART a eu un saut de financement pour démarrer en 2018, avec 494 000 Bs de plus que la période antérieure de 3 ans, chiffre qui continue d'augmenter.
- Les ressources financières de FOCUART se sont accrues tout particulièrement au cours de la période où cette politique publique n'existe pas, ce qui s'est traduit en une plus grande quantité de projets réalisés, avec une approche plurielle et de déconcentration.
- L'espace de gestion des connaissances avec le Réseau bolivien des cultures des gouvernements locaux a permis de partager le modèle de projet FOCUART, en générant des processus d'évaluation dans deux municipalités (Santa Cruz et Sucre).



4. Impacts

4.1. Impacts directs

- Augmentation du budget du gouvernement local pour la promotion d'actions culturelles et la culture comme quatrième pilier du développement.
- Révision et nouvelles propositions concernant l'appareil administratif du secrétariat aux cultures de la municipalité.
- Première municipalité de Bolivie, La Paz est également une référence à l'échelle nationale grâce à la Loi municipale des cultures qui sert de cadre au fonds FOCUART.
- Augmentation de 82 % du budget destiné aux projets culturels de la société civile.
- Augmentation de 42 % de la quantité de projets soutenus par rapport à la période où cette politique publique n'existaient pas encore.

4.2. Évaluation

Un système progressif d'évaluation de l'impact est mis en place, en 4 étapes :

- Ligne de base : collecte et systématisation de l'information des gestions 2015 à 2017.
- Suivi et contrôle des projets exécutés via le FOCUART (rapports périodiques et rapports finaux de chaque projet avec informations quantitatives et qualitatives).
- Systématisation des données pour la gestion en deux temps : propositions reçues et propositions exécutées.
- Évaluation de projet en deux temps : à mi-parcours et finale, en comparant les données du suivi des projets à la ligne de base.

CETTE POLITIQUE EST LIÉE À L'ODD 10, ORIENTÉ SUR LA RÉDUCTION DES INÉGALITÉS AU SEIN ET ENTRE LES PAYS, EN TENANT COMpte DES ACTIONS PRÉCISÉES POUR CET OBJECTIF DANS CULTURE 21 : ACTIONS, EN CONSIDÉRANT QUE LA PARTICIPATION CULTURELLE PEUT CONTRIBUER À L'AUTONOMISATION ET À LA PROMOTION DE L'INCLUSION.

4.3. Facteurs clefs

Le premier facteur clé de ce projet est la co-gestion, la co-responsabilité et la participation citoyenne à la conception et à l'exécution de la politique publique représentée par CONCIPCULTA, qui accompagne les processus d'élaboration et de publication des appels à proposition en vue de promouvoir la pluralité et la participation citoyenne. Un second facteur est le Fonds des subventions dont l'accès est démocratique, transparent et durable, dans le respect des 6 lignes de renforcement, qui permet de promouvoir la pluralité et la rencontre chez et avec les citoyennes et les citoyens, où la municipalité devient une médiateuse pour la réussite de l'impact, avec la garantie d'une approche de déconcentration.

4.4. Continuité

La durabilité de cette politique est garantie étant donné que l'esprit du dispositif, tout comme sa structure de fonctionnement, s'inscrit dans la législation municipale. D'autre part, l'expérience de la première phase du projet est une référence nationale qui est prise en compte dans la conception de politiques publiques orientées sur la culture d'autres municipalités du pays.

5. Plus d'informations

La Paz a été candidate à la quatrième édition du Prix international CGLU-Ville de Mexico-Culture21 (novembre 2019 - mai 2020). En juin 2020, le jury a publié son rapport final et demandé à la Commission Culture de CGLU de promouvoir ce projet comme exemple de bonne pratique de la mise en œuvre de l'Agenda 21 de la Culture.

Cette fiche a été rédigée par Dario Andrés Zaratti Chevarria, secrétaire municipal des cultures, La Paz, Bolivie.

Contact : [azaratti \(at\) lapaz.bo](mailto:azaratti(at)lapaz.bo)

Avec le soutien de



L'Union Européenne

Ce document a été réalisé avec le soutien financier de l'Union européenne. Le contenu de ce document est de la responsabilité de CGLU et sous aucun prétexte il ne peut être interprété comme le reflet du positionnement de l'Union européenne.



Suède
Sverige

Ce document a été financé par l'Agence suédoise de coopération internationale au développement, Asdi. Asdi ne partage pas nécessairement les opinions exprimées dans ce document. La responsabilité de son contenu incombe entièrement à l'auteur.